

Mairie de Royan

Référence à rappeler  
dans la réponse  
5807. A

DÉPARTEMENT  
de la  
Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

d - Rochefort

CANTON

d - ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1 octobre 1948 194

### OBJET :

Facture Botton d'Octobre, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAULT Ch. Faivre, en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 30 Septembre 1948. 8

### NOMBRE

Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Etaient présents : MM. REGAULT, veysière, Rochedereux, Chamboulan, Piagnaud, Bujard, Boudet Simon, Prudhomme, Cunil, Jacquet, Dufour, Sagnet, Main, Brotoet, Cuillaud, Chollet,

Représenté : M. Chazeaud

Absents : MM. Melle Mikosky, M. Bouchet, Chazeaud, Coissac, Etquier, Domerc, Moulin, Pojet, Martin, Thivier.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

est acceptée la facture Botton du montant de 41.000 francs (fourniture de 10.000 dépliants illustrés pour propagande à l'étranger).

Suivant avis de la Commission des Finances le montant sera imputé au crédit réservé aux dépenses imprévues du B.P. 1948.

APPROUVE

La Rochelle, le 2 DEC 1948

Pour le PRÉFET,

Le Secrétaire Général,

I. Opey

07/10

3 et 11

*mettre*  
*en ordre*

Fait et délibéré à ROYAN  
les jour, mois et an susdits.

Si le vote a eu lieu au  
scrutin public, établir à  
la suite la désignation du  
leur vote (Art. 31 de la loi  
du 5 avril 1884).

Ont signé au registre : MM.  
les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite  
la cause qu'elles empêchent  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).

Pour extrait conforme :  
Le Maire,

*ROYAN*

# IMPRIMERIE NOUVELLE

## UVSSE BOTTON

Route de la Tremblade

ROYAN —  
(Charente-Maritime)

Distr. Banc. : Société Générale Royan

Téléphone 149  
C. C. P. Bordeaux 366-35

R. M. M. 322

ROYAN, le 29 Juillet 1948

Marie de Royan

Doit

DÉSIGNATION

PRIX

DATES

Feuilles 16.000 déplisés (appareil à étape) 8 pages, toute couleur en 1 face, car imprimer, en deux couleurs.	16.000
Correcteur d'autocopie sur cette couleur. APPROUVE	1.000
Le Rochefort, le 2 DEC 1948	Total. 17.000

Pour le PREFET,

le Secrétaire Général

